

**Communauté de Communes
de la Basse Automne**

~ ~ ~ ~ ~

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :

En exercice	Présents	Votants
17	14	14

Date de convocation	Date d'affichage
9 juillet 2013	9 juillet 2013

SEANCE DU 17 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le 17 juillet, à 18 heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la CCBA, à Verberie, sous la présidence de Monsieur Patrick FLOURY, Président de la Communauté de Communes de la Basse Automne.

Etaient présents :

Communes	Membres titulaires	Membres suppléants
Béthisy-Saint-Martin	M. Caron, M. Gault, M. Sallez	
Béthisy-Saint-Pierre	M. May	Mme Roszak, remplaçant de M. Eggrickx
Néry	Mme Asquin, M. Picart	
Saintines	M. Desmoulins, M. Lamy	
Saint-Vaast de Longmont	Mme Fusée	
Verberie	M. Floury, M. Renaux	Mme Baroin, remplaçante de M. Fraissé M. Oly, remplaçant de M. Urbano

Membres absents excusés : M. Fraissé, Mme Lesniewski, Mme Poirrier, M. Urbano

Monsieur Pierre LAMY a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le procès-verbal du conseil communautaire du 12 juin 2013.

FINANCES

01 – EMPRUNTS BANCAIRES POUR L'AMENAGEMENT DES CIRCUITS CYCLOTOURISTIQUES

Monsieur le Président indique que les travaux d'aménagement des pistes cyclables sur les communes de Néry, BSM, BSP, Saintines (3^{ème} tranche) vont débuter en septembre 2013, ce qui nécessite des emprunts bancaires.

Le coût de l'opération s'élève à 880 000 € TTC, dont 562 000 € de subventions et de FCTVA à percevoir

La 2^{ème} tranche financière de la subvention du Département d'un montant de 170 000 € est en attente de validation. Il sera donc nécessaire de consolider le prêt à long terme pour un montant de 148 000 € ou de 318 000 € (selon l'octroi de la 2^{ème} tranche financière du Conseil Général).

Parallèlement, il convient de souscrire un crédit relais permettant l'avance de trésorerie (dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA).

Monsieur le Président informe que 4 banques ont été consultées (Caisse d'Epargne / Crédit agricole / Société Générale / Banque Populaire) et qu'une offre a été remise. Il fait part à l'assemblée des différentes possibilités d'emprunt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu :

- la délibération du 19 décembre 2012 autorisant la SAO de l'Oise, maître d'ouvrage délégué, à signer les marchés de travaux d'aménagement des circuits cyclo-touristiques sur les communes de Néry, Béthisy-Saint-pierre et Béthisy-Saint-Martin ;

- les notifications des subventions de la Région Picardie et du Département ;

Considérant :

- qu'il est nécessaire de recourir à des emprunts bancaires pour la réalisation de ces travaux ;

- que le prêt à taux révisable pourra être remboursé par anticipation sans indemnité, si le Conseil Général octroie la 2^{ème} tranche financière de sa subvention ;

- que le capital du crédit relais est remboursable à tout moment et sans indemnité, dès que les sommes attendues font l'objet d'un encaissement, dans une limite de 2 ans ;

- la consultation effectuée auprès de 4 organismes bancaires et l'offre remise par la Caisse d'Epargne ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de souscrire auprès de la Caisse d'Epargne un prêt et un crédit relais, pour le financement de l'opération citée précédemment, dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRET A TAUX REVISABLE

<u>Nature du prêt :</u>	prêt à taux révisable sur index Euribor
<u>Montant du prêt :</u>	318 000 €
<u>Taux appliqué :</u>	taux révisable sur index Euribor majoré de 2,67 %
<u>Durée :</u>	20 ans
<u>Périodicité d'amortissement :</u>	annuelle
<u>Frais de dossier</u>	0,20 % du montant emprunté

CREDIT RELAIS SUBVENTIONS

<u>Nature du prêt :</u>	crédit relais subventions à taux fixe
<u>Montant du prêt :</u>	562 000 €
<u>Taux appliqué :</u>	3,26 %
<u>Durée :</u>	2 ans
<u>Périodicité d'amortissement :</u>	trimestrielle
<u>Frais de dossier</u>	0,20 % du montant emprunté

DEMANDE un déblocage des fonds au plus tard pour le 10 septembre 2013 ;

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt et de ce crédit relais ;

PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt,

CONFERE TOUTES DELEGATIONS UTILES à Monsieur le Président pour la réalisation de ces emprunts, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

FINANCES

02 – DECISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu :

- les statuts de la CCBA et sa compétence en matière de Systèmes d'Informations Géographiques ;
- la délibération du 26/09/2007 autorisant Monsieur le Président à acheter le terrain de Monsieur DEMARQUES Louis dans le cadre du projet d'aménagement d'une Zone d'Activités Economiques (ZAE) située à Verberie « Le Champ Dolant » ;

Considérant :

- qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires pour le paiement de la prestation de numérisation des documents d'urbanismes des 6 communes de la CCBA, confiée à la société I2G pour un montant de 4 772,04 €TTC ;
- qu'il convient de prévoir les crédits nécessaires à l'achat du terrain de M. DEMARQUES pour un montant de 3 116,76 € (dont 616,76 € de frais de notaire) ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les décisions modificatives suivantes sur le budget primitif du budget principal 2013 :

DESIGNATION		MONTANT EN €
DI – 020/01	dépenses imprévues	- 4 800
DI – 202/020	frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	+ 4 800

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les décisions modificatives suivantes sur le budget primitif du budget principal et du budget annexe ZAE 2013 :

DESIGNATION	MONTANT EN €
-------------	--------------

Sur le budget principal :

DF – 022/01	dépenses imprévues	- 3 120 €
DF – 6748/90	autres subventions exceptionnelles	+ 3 120 €

Sur le budget annexe ZAE :

RF – 774/90	subventions exceptionnelles	+ 3120 €
DF – 6015/90	terrain à aménager	+ 2500 €
DF – 6226/90	honoraires	+ 620 €

Il est précisé que si le Conseil Général de l'Oise réaliserait la voie d'accès desservant la Zone d'activités de la CCBA, les terrains achetés par la collectivité pourront être rétrocédés au Département.

FINANCES

03 – LOCATION DE LA SALLE DE REUNION DE LA CCBA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Considérant :

- la demande de l'IRFA Evolution (formation des assistantes maternelles) de louer la salle de réunion de la CCBA de septembre à décembre 2013 (40 réunions) puis pour les années à venir ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer la salle de réunion de la CCBA à tous les organismes intéressés moyennant une compensation financière de 90 € net par journée d'accueil ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions fixant les modalités d'utilisation de cette salle ou toutes autres pièces afférentes à ces locations.

QUESTIONS DIVERSES

MAPA - DECISION DU PRESIDENT

En vertu de la délégation en date du 31 mars 2008 (modifiée le 6 avril 2011) donnée au Président pour passer les marchés publics en procédure adaptée, Monsieur le Président fait part de son choix portant sur le marché suivant :

▪ Marché de numérisation des documents d'urbanisme

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été lancée concernant une prestation de fourniture des POS/PLU approuvés des 6 communes de la CCBA sous forme de données numériques.

Caractéristiques du marché :

- MAPA de juin 2013, passé selon la procédure adaptée (*articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics*).
- Le marché est conclu avec une tranche ferme d'une durée de 4 mois, pour la numérisation des documents d'urbanisme approuvés et en vigueur.

Résultats de la consultation :

3 sociétés se sont portées candidates.

Monsieur le Président informe que l'offre de « I2G » a été retenue, pour un montant total de 3 990 € HT.

Aucune autre question diverse n'a été posée.